

Concours interuniversitaire en Droit International Humanitaire (DIH)

La Croix-Rouge de Belgique - Communauté francophone (CRB) organise, chaque année depuis le début des années 1990, un concours en Droit International Humanitaire (DIH) à destination des universités francophones.

Cadre de l'activité

Ce concours interuniversitaire s'inscrit dans le cadre des activités de diffusion de la Croix-Rouge de Belgique en matière de Droit International Humanitaire (DIH).

En effet, en tant que société nationale et conformément à son mandat, la CRB, est chargée de diffuser le DIH au sein de la population. Elle contribue, en outre, à la mise en œuvre de ce droit au niveau national. En tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, elle appuie l'Etat belge dans sa mission propre de diffusion et de mise en œuvre du DIH qui découlent de différentes obligations issues des conventions internationales en DIH ratifiées par la Belgique.

Public cible direct et indirect

Ce concours s'adresse principalement aux étudiants en droit, criminologie, sciences politiques et en relations internationales qui sont en fin de second cycle ou en troisième cycle. Il constitue, pour ceux-ci, une occasion unique de :

- connaître les principes et les règles essentielles en matière de conduite des hostilités et de protection des personnes ne participant pas ou plus au combat, issues notamment des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels ;
- mettre en pratique leurs connaissances théoriques par une application des règles du DIH à des faits concrets ;
- découvrir le fonctionnement d'un des mécanismes de répression des violations graves du DIH existant au niveau international et qui sera utilisé progressivement dans le futur : la Cour pénale internationale ;
- les former à l'art de la plaidoirie, ce qui est essentiel pour de futurs praticiens du droit ;
- susciter chez eux une vocation à promouvoir et diffuser le DIH dans leur future carrière professionnelle ;
- d'avoir un pas dans le monde professionnel grâce aux stages qui sont offerts par les partenaires à l'issue du concours.

Bien qu'en principe seul les étudiants des universités belges soient visés par cette activité, depuis de nombreuses années, la CRB invite des étudiants des universités étrangères de langue française.

Ce concours vise également à sensibiliser le monde politique et judiciaire (avocats, magistrats), les organisations humanitaires, les militaires et les médias, à l'importance du respect et à l'application du DIH notamment pour lutter contre l'impunité des crimes internationaux les plus graves.

Description du concours

Suite aux développements de la justice pénale internationale, ce concours a été développé, à partir de 1999, sous la forme d'un **procès simulé devant la Cour pénale internationale**.

Ce concours est articulé autour d'un **cas pratique fictif** réalisé en lien avec l'actualité. Il met en scène un conflit armé au cours duquel des violations du droit international général et du DIH sont commises. A l'issue du conflit, les auteurs de ces violations sont poursuivis devant la Cour pénale internationale pour ces différents crimes.

Le concours se déroule en 2 phases :

- (1) les présélections organisées en interne par les universités participantes ;
- (2) la finale du concours.

(1) Les présélections

Chaque université organise des présélections en collaboration avec les cellules de diffusion du DIH et avec le soutien de la Croix-Rouge de Belgique. A l'issue des présélections, deux étudiants sont retenus dans chaque université afin de la représenter lors de la phase finale du concours.

Ces **étudiants**, qui sont suivis et encadrés par un assistant ou un professeur universitaire, doivent, dès lors, travailler sur le cas pratique et rendre leurs **conclusions** sur les questions juridiques soulevées par le cas pratique et sur les violations du DIH commises durant le conflit armé.

(2) La finale

La phase finale est organisée par la **Croix-Rouge de Belgique**.

Lors de cette phase finale, des **joutes oratoires** sont organisées au cours desquelles les différentes équipes universitaires s'affrontent. Les étudiants doivent plaider sur base de leurs conclusions remises précédemment.

En introduction aux joutes oratoires, un **journal télévisé fictif** (réalisé en collaboration avec la RTBF) est présenté afin de permet au public de comprendre les grandes questions qui seront ensuite débattues par les étudiants. Il expose le contenu du cas pratique mettant en scène le conflit armé et ayant servi de base au travail des étudiants.

Lors des **joutes oratoires**, chaque équipe universitaire remplit le rôle de Procureur ou d'avocat de la défense. Les équipes vont donc, chacune à leur tour et en commençant par l'accusation, défendre leurs arguments. Chacune des équipes a ensuite la possibilité de faire usage d'un droit de réplique, afin de répondre aux arguments de ses adversaires.

Les plaidoiries se déroulent devant un **jury** composé essentiellement d'experts belges et internationaux actifs dans le domaine du DIH : professeurs d'universités,

avocats, magistrats, représentants des institutions fédérales belges, acteurs de terrain membre d'une ONG et représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Ce concours a, de ce fait, au fil des ans, gagné une renommée certaine tant au niveau national (Communauté française de Belgique) qu'au niveau international.

Ce jury joue le rôle des juges de la Cour Pénale Internationale. Les membres du jury écoutent les plaidoiries des étudiants et peuvent ensuite leur poser des questions plus précises. Ils sont donc chargés de juger les étudiants sur leurs prestations orales (plaidoirie et questions).

Lors des **délibérations**, les membres du jury doivent évaluer la prestation orale des étudiants lors des plaidoiries mais également la rédaction des conclusions remises par les étudiants.

Pendant ces délibérations, une **réception** est organisée en l'honneur des équipes universitaires, des membres du jury et des invités qui sont venus assister au concours.

A l'issue des délibérations, un **jugement définitif** est rendu par le jury et l'accusé est déclaré coupable ou non coupable.

Par la suite, **différents prix** sont alors décernés aux étudiants par le Jury sur base de leurs évaluations :

- prix de la meilleure équipe ;
- prix des meilleures conclusions ;
- prix de plaidoirie ;
- prix du public.

Les prix peuvent varier en fonction des années et sont offerts par différents partenaires. Exemples : stages au CICR, stages auprès des juridictions pénales internationales, ouvrages juridiques, encyclopédies...

Edition 2009

Cette année, la CRB a décidé de modifier le concours afin d'accueillir 5 équipes universitaires étrangères supplémentaires.

Le **cas pratique** abordera plusieurs thèmes en lien avec l'actualité tels que :

- les attaques indiscriminées contre les civils,
- la destruction de biens à caractère civil et des autres biens spécifiquement protégés comme les ouvrages et installations contenant des forces dangereuses
- le mauvais traitement des prisonniers de guerre,
- la torture et autres formes de traitements inhumains et dégradants,
- etc.

Des **présélections** seront organisées, comme chaque année, dans 3 universités belges :

- L'Université Libre de Bruxelles,
- L'Université Catholique de Louvain,
- L'université de Liège.

Elles seront également organisées dans 5 universités étrangères. Devront être sélectionnées par l'intermédiaire des Sociétés nationales Croix-Rouge :

- Deux universités françaises,
- Une université roumaine,
- Une université libanaise,
- Une université suisse.

La finale du concours aura lieu à Bruxelles le 19 mars 2009. Elle se déroulera 2 étapes.

Lors de la 1^{ère} étape, de nouvelles sélections seront organisées. En effet, 4 joutes oratoires seront organisées de 14 h à 18h. Au cours de ces joutes, les 8 équipes belges et étrangères devront s'affronter. Chacune à leur tour, elles devront plaider sur les questions juridiques soulevées par le cas pratique devant un jury composé de minimum 6 experts en DIH. Après délibération, différents prix seront décernés et le jury sélectionnera les 2 meilleures équipes : la meilleur équipe représentant le procureur et la meilleur équipe représentant la défense.

Lors de la 2^{ème} étape, ces 2 meilleures équipes devront plaider en finale sur une question plus spécifique devant le même jury d'expert. Cette dernière joute oratoire se déroulera en soirée, de 19h à 22h, au Palais de Justice de Bruxelles, à l'instar des éditions précédentes.

Les prix n'ont pas encore été définitivement fixés.

ANNEXE

Tableau récapitulatif des universités participantes et des membres du jury des éditions précédentes depuis 1998

Il reprend les données issues des archives de la CRB qui sont encore disponibles.

Année	Lieu	Participants	Jury
1998	Louvain-la-Neuve	UCL	R. Remacle (CRB) I. Kuntziger (CRB) J. Verhaegen (UCL)
			<i>Cas Vlakov</i>
1999	Bruxelles	ULB UCL ULG	G.Hafner, D.Vandermeerch (Juge d'instruction) G.Dive (Ministère de la Justice) R.Kosirnik Ph. Kirsch
			<i>L'affaire Artroz</i>
2000	Bruxelles	ULB UCL	G.Dive (Ministère de la Justice) A.Rodrigues (TPIY) D. Vandermeersch (Juge d'instruction) E.David (ULB) F.X. Nsanzuera (FIDH) Swinarski (CICR)
			<i>L'affaire Mannuskry</i>
2001	Bruxelles	UCL ULB ULG	C.Jorda (TPIY) Lavoyer (CICR) Nicati (substitut procureur Suisse) E.David (ULB) D Vandermeersch (Juge d'instruction) A.Masset (Ulg)
			<i>L'affaire AstroPhysik</i>
2002	Bruxelles	ULB UCL Ulg	E.David (ULB) D.Vandermeersch (Juge d'instruction) F.X. Nsanzuera (FIDH) L.Maes (Cour d'appel Brux.) A.Jacobs (Ulg) Y.Sandoz (CICR)

		<i>Les affaires Sol et Smith</i>	
2003	Liège	ULB UCL Ulg Bucarest	C.Jorda (TPIY) S.Bourgon (TPIY) J.de Hemptinne (TPIY) A.Masset (Ulg) E.David (ULB) G.Dive (Ministère de la Justice) G.Schamps (UCL) T. Pfanner (CICR)
		<i>Affaire Sat Irik</i>	
2004	Bruxelles	UCL ULB Ulg U.Paris XII U.Aix-Marseille Centre de formation des barreaux du SE	M. Bossuyt (juge) C.Deman (CICR) De Valkeneer (UCL) E. David (ULB) A.Jacobs (Ulg) J. Domestici-Met (Aix-Marseille)
		<i>Affaire De Vinci</i>	
2005	Bruxelles	UCL ULB ULg Alger Paris XII, Créteil P. Cézanne Aix-Marseille III	<u>M. Dembele Diarra (CPI) *</u> H. Bosly (UCL) E.David (ULB) A.Masset (Ulg) J-F. Queguiner (CICR) A. Laraba (Alger) F.Grunewald (Paris XII) J. Domestici-Met (Aix-Marseille)
		<i>Affaire Malthus</i>	
2007	Bruxelles	UCL ULB ULg P. Cézanne Aix-Marseille III	P.d'Argent (UCL) <u>L.Colassis (CICR) *</u> E.David (ULB) M.J.Domestici-Met (Aix-Marseille) A.Masset (ULg)
		<i>Affaire Mike Johnson</i>	
2008	Bruxelles	ULB UCL ULg Paris X - Nanterre	<u>Anne-Marie La Rosa (CICR) *</u> Maria Luisa Cesoni (UCL) Eric David (ULB) Daniel Flore (ULg) Gérard Dive (SPF Justice) Martien Schotmans (ASF)
		<i>Affaire Kim Pô</i>	

* Président(e) du jury